



GROUPEMENT DES SYLVICULTEURS
- VERCORS ISÈRE -

26 JANVIER 2023

Lans en Vercors

Contexte du GSV 38

**Nous sommes 250
propriétaires forestiers
adhérents et nous
représentons
3 400 ha de forêt**

**L'association représente
les propriétaires forestiers
privés sur le territoire du
Vercors au titre de
Fransylva 38**

**Création d'un collège
de partenaire qui
intègre le PNR Vercors,
Marie Antoinette
Mélière pour la
recherche,...**

**Une convention avec
Fransylva 38 pour la
formation avec le
Centre Régional de la
Propriété Forestière**

Orientation

**Une stratégie orientée sur
l'adaptation des forêts au
changement climatique et
la biodiversité**

**2022 Etude sur l'Indice
Potentielle de
Biodiversité**

**2021 Forum sur
l'adaptation des forêts au
changement climatique
avec le PNV Vercors**

**2 rencontres avec l'ONF sur
des expérimentations, action
de formation et diagnostic
Bioclimsol, formation
biodiversité,....**

Forêt pédagogique et expérimentale

Fin 2022 : acquisition d'une parcelle de forêt par le groupement

Une parcelle de 2 ha avec une vocation de formation, cette forêt sera gérée dans l'objectif de promouvoir les avantages d'une sylviculture efficace, productive de bois intégrant la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, l'accueil du public et l'adaptation des forêts au changement climatique

Et une parcelle de 3 ha sera à vocation expérimentale, notamment sur une sylviculture engagée sur le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Cette parcelle bénéficiera du projet d'enrichissement en 2023

Projet enrichissement des parcelles forestières

Pour ce nouveau projet développé en 2023, il s'agit de soutenir financièrement les propriétaires privés qui vont enrichir leurs forêts d'essences forestières avec un objectif biodiversité et adaptation des forêts au changement climatique

Pour développer la biodiversité, il s'agit d'introduire des essences qui ont partiellement disparue depuis 20 ans notamment, les alisiers, sorbiers, érables, merisiers, tilleuls et autres fruitiers qui répondent aussi pour certains à de l'adaptation au changement climatique.

Projet enrichissement des parcelles forestières

Le projet permet aussi aux propriétaires forestiers d'adapter plus rapidement ses forêts au changement climatique et au-delà de l'accélération de la sylviculture, il s'agit d'introduire de nouvelles essences.

Au-delà des essences feuillues citées, les sapins et chênes méditerranéens par exemple le Sapins de Turquie, le Sapin de Céphalonie, les Cèdres de l'Atlas, et chênes pubescents,

Ces plantations d'enrichissement et d'adaptation, afin de réussir, doivent être protégées.

Projet enrichissement des parcelles forestières

Objectif à court terme :

- Etablir les partenariats, les modalités de financement**
- Définir l'itinéraire le plus simple pour les propriétaires qui s'engagent**
- Définir les modalités de diagnostic, d'intervention et de contrôle**

Projet enrichissement des parcelles forestières

Sur le plan technique :

- Plantation avec 1/3 biodiversité et 2/3 adaptation au changement climatique
- Un maximum de 250 plants à l'hectare et maximum 3 hectares par projet
- Réalisation par un ETF agréés
- Réponses aux exigences des financeurs
- Protection obligatoire des plants
- Engagement de 5 ans par le propriétaire comme adhérent dans le GSV38
- Un contrôle réalisé sur la période par un partenaire afin de valider le projet

Projet enrichissement des parcelles forestières

Objectif à court terme :

- Etablir les partenariats, les modalités de financement**
- Définir l'itinéraire le plus simple pour les propriétaires qui s'engagent**
- Définir les modalités de diagnostic, d'intervention et de contrôle**

A noter :

Assemblée Générale 2023 du GSV38

vendredi 31 mars 18h00